

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM BEZIERS DOMITIENNE IMMEUBLE LE FORUM 16 AV DE LA VOIE DOMITIENNE 34500 BEZIERS
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

M. Bruno BONATI, représentant de la société 34 AUTO DESIGN S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 7 RUE DU VENT GRECAOU 34550 BESSAN, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

BONATI Bruno

Nombre d'actions : 500

Somme versée : 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 07 janvier 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé
Bonati

JST141

Crédit Mutuel

